

Le Président

A Moulins

Le 3 février 2011

Madame Claude BREVAN

Présidente

Commission particulière du débat public sur
la R.C.E.A.

Passage d'Allier

45, Place d'Allier

03000 MOULINS

Madame la Présidente,

Le Conseil Général de l'Allier a décidé de soutenir le projet de mise en concession de la R.C.E.A., position qui a été explicitée dans le cahier d'acteurs n°1. Elle est conditionnée par le maintien des échangeurs existants, en déplaçant toutefois celui de Montbeugny afin d'assurer dans de bonnes conditions la desserte du logiparc 03, par l'intégration dans la concession de l'échangeur avec la R.N.7. aménagé à Toulon-sur-Allier, ainsi que par un dispositif de péage permettant la gratuité pour les habitants de l'Allier, du moins pour le cabotage lié aux déplacements de proximité pour les trajets domicile-travail.

Mes différentes interventions aux réunions de la commission m'ont permis d'expliquer les raisons de cette orientation. Il ne s'agit pas d'une position idéologique, mais au contraire d'une position de raison, la formule de la concession paraissant en effet une solution intéressante pour accélérer l'aménagement de cet axe, et régler ainsi les questions d'insécurité routière devenues insupportables, de desserte et d'irrigation des territoires.

J'ai également expliqué que cet engagement en faveur de la concession était lié au besoin, également urgent, d'aménagement de deux autres axes du réseau routier national dans l'Allier, la R.N.7. et le contournement Nord-Ouest de Vichy : le recours à la concession, pour la R.C.E.A., permettant en effet de concentrer le financement public sur ces deux routes. Il faut rappeler que ces deux axes routiers existent, il ne s'agit que de leur modernisation et non d'un développement ; ils s'inscrivent dans des itinéraires nationaux, voire internationaux et sont pointés au Schéma National d'Infrastructures de Transport (S.N.I.T.) comme particulièrement obsolètes et dangereux.

La commission particulière du débat public a publié sur son site le courrier de Monsieur Dominique BURSAUS, Directeur Général des Infrastructures de Transports et de la Mer, relatif à la programmation des travaux d'aménagement du réseau routier national et qui fait explicitement référence à une concession pour l'aménagement de la R.N.7. entre Moulins et Roanne.

Les enjeux d'aménagement de cette route sont aussi importants que ceux de la R.C.E.A., et la programmation des travaux de la R.N.7. a fait l'objet de nombreux échanges, réunions et entrevues dans le cadre de l'élaboration du P.D.M.I., que ce soit avec Monsieur Le Préfet de l'Allier, avec Monsieur Le Préfet de Région ou directement avec le Ministère, et jamais la mise en concession de la R.N.7. entre Moulins et Roanne n'a été évoquée.

Je suis désagréablement surpris par le fond même de cette décision et par la désinvolture avec laquelle elle a été diffusée.

Cabinet du Président

Adresse postale : 1, avenue Victor Hugo - BP 1669 - 03016 Moulins cedex
Tél : 04 70 34 40 03 - Fax : 04 70 34 40 40 - Site internet : www.cg03.fr



La mise en concession de la R.N.7., si ce projet devait se concrétiser, va à l'encontre d'une des raisons qui a motivé notre position vis-à-vis de la concession de la R.C.E.A., et dans cette hypothèse, l'exécutif départemental sera très certainement amené à revoir sa position.

Deux compléments d'information donnés par la maîtrise d'ouvrage appellent une réaction de ma part.

La première concerne le détail du planning de l'opération que le maître d'ouvrage qualifie par son caractère optimiste et volontariste. L'expérience tirée d'autres opérations d'aménagement du réseau routier démontre le caractère irréaliste de ce planning. Comment espérer obtenir un décret en Conseil d'Etat pour la déclaration d'utilité publique du projet dans un délai de un an à partir de l'enquête publique, alors que ce délai est habituellement de 16 à 18 mois ? Pourquoi avoir occulté toutes les études et procédures comme par exemple l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la consultation des entreprises, une fois le projet établi à la charge du concessionnaire, et qui ne pourront être engagés qu'après la désignation d'un maître d'œuvre ? Une approche réaliste conduit à un engagement des travaux, au mieux, à l'été 2016 : il n'est pas envisageable que la R.C.E.A. reste en l'état pendant un délai aussi long.

Les exigences de sécurité envers nos concitoyens qui utilisent cet axe nécessitent la réalisation d'urgence d'un programme de sécurisation compatible avec l'aménagement ultérieur à 2 x 2 voies de la R.C.E.A.

Ma seconde réaction concerne l'analyse des solutions alternatives proposées au cours du débat.

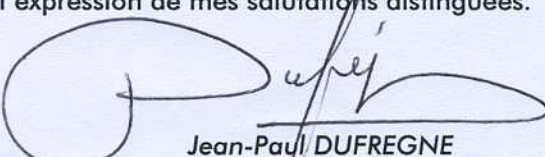
Le maître d'ouvrage a revu son appréciation de la formule du contrat de partenariat public privé, dont le loyer annuel passe de 100 M€ selon les indications du dossier du maître ouvrage à 75 M€, soit une réduction de 25 %. Cette nouvelle approche ne semble pas considérer l'apport de 350 M€ que l'Etat envisage pour la solution de la concession, et qui devrait être également intégrée à la solution partenariat public privé (PPP), et elle comprend un budget d'entretien annuel de 15,65 M€ qui est hors de proportion avec les dépenses actuellement consacrées par l'Etat à l'entretien de cette voie. Une appréciation sereine de cette formule conduirait plutôt à un loyer annuel proche de 50 M€.

Monsieur Arnaud MONTEBOURG, Président du Conseil général de la Saône et Loire et Monsieur Gérard VOISIN, Député de la Saône et Loire ont proposé chacun des solutions, assez similaires de partenariat public/public (P.P.P.) qui méritent d'être approfondies.

Ces formules alternatives ont en outre l'intérêt d'être compatibles avec le projet de déclaration d'utilité publique permettant ainsi un engagement effectif des travaux au printemps 2013.

Je réitère formellement ma demande d'une expertise indépendante de ces formules alternatives, expertise pouvant être conduite par la Mission d'Appui au P.P.P. (MAPA). Afin de disposer d'éléments de comparaison objectifs, et afin que cette approche soit profitable et permette de dégager une solution consensuelle, je demande que les porteurs de ces solutions alternatives soient étroitement associés à cette réflexion, ainsi que la DIR Centre Est qui, en tant que maître d'œuvre des travaux actuels, apporterait une expertise technique indéniable.

Je vous prie de croire, **Madame la Présidente**, à l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Paul DUFREGNE